Le tumulus d'Erbaut

Le tumulus vu depuis le cimetière - 2012

Les faits

A l'arrière de l'église et du cimetière d'Erbaut, juste avant leur confluence, le ruisseau des Richards et la Petite Dendre entourent une prairie marécageuse. Au milieu, se dresse une levée de terre argileuse d'un diamètre de 40 mètres à la base pour une douzaine au sommet et d'une hauteur de 6,5 mètres. Elle est entourée d'un fossé. Sa forme circulaire, son implantation et la nature de la terre qui la compose indiquent qu'elle est due à la main de l'homme.

Dans son texte « Erbaut, mon beau village », l'abbé Liévin Thésin (1883-1972), natif du lieu, patriote héroïque de la Première Guerre Mondiale se souvenait : « Le dimanche, nous allions jouer avec mes compagnons, enfants de chœur comme moi, dans le jardin du presbytère et sur la Motte (de son nom historique la Tombelle), un vieux tumulus couvert de charmilles, ou bien nous faisions des parties de pêche, en barquette sur l'étang de mes grands-parents »

Photo : Victor Fiévez

Sous l'ancien régime, tant la levée de terre que la pâture qui l'entoure appartenaient à la Communauté villageoise d'Erbaut.

La révolution française en fit une propriété communale. Conformément à l'appellation locale, le cadastre primitif lui donna le nom de « motte ».

Aujourd'hui encore, elle fait partie du domaine de la Commune de Jurbise.

Plan cadastral primitif (vers 1835)

Visite du Conseil communal, après une réhabilitation du site dans les années 1980

Photo Jean-Pierre Egels

Les hypothèses

La nature exacte du tumulus fait l'objet de plusieurs hypothèses : il pourrait s'agir

- du tombeau d'un chef gaulois de l'époque romaine voire préromaine. L'appellation « Tombelle » renforce cette hypothèse ;

- d'une motte fortifiée datant du haut moyen-âge. Le fossé entourant le tumulus, la possibilité d'établir une bassecour entre les rivières et la présence de l'église qui pourrait en être l'ancienne chapelle castrale plaident en faveur de cette hypothèse ;

- d'une butte faisant partie d'une ligne de défense entre le Comté de Hainaut et le duché de Brabant qui, vers 1200, s'étendait jusque-là.

L'avis du poète

Il est un lieu magique, à l'écart du village,
Une oasis de calme et de sérénité,
Où l'on voit s'entrouvrir les portes d'un autre âge,
Où l'on touche du doigt l'énorme éternité.

Là-bas, vous trouverez, sous l'ombrage des arbres,
Le tombeau gigantesque et simple d'un géant.
Ce mausolée est nu : pas d'airains, pas de marbres,
Rien qu'un tertre pierreux pour couvrir son néant.

On ne sait rien de lui, ni comment il se nomme,
Ni quelles circonstances ont provoqué sa mort.
Osa-t-il s'opposer aux légions de Rome
Sachant que leur puissance allait régler son sort ?

Je l'imagine fier, portant l'arme de taille
Sa francisque à la main, tel Ambiorix,
Et bravant l'ennemi sur le champ de bataille ;
En son temps, pour les siens, il dut être un phénix.

Il avait pour abri la forêt charbonnière
Et fut toujours fidèle au bois de ses aïeux ;
C'est là qu'il a choisi sa demeure dernière
Quand vint pour lui l'instant de faire ses adieux

Chacun vint déposer un quarteron de terre
Donnant ainsi naissance à ce haut tumulus ;
Passant, ne cherchez plus la clé du mystère ;
Le nom de ce grand chef était Hériboldus.

Pierre Niesgrad
« Si Jurbise m'était conté » 2015

Exploitation

Le tumulus et ses abords immédiats ont longtemps été un waressaix, un lieu où la communauté villageoise faisait paître son bétail.

Cependant, afin de favoriser le développement du pays, le gouvernement des Pays-Bas autrichiens imposa de mettre de tels lieux en location. Une partie devant faire l'objet de longs baux (36 à 45 ans) afin de permettre aux locataires de faire des travaux d'amélioration. C'est ce que firent les mayeur et échevins d'Erbaut au moyen d'une adjudication publique tenue le 26 avril 1762.

Il est précisé que l'adjudicataire pourra débroussailler la Motte et « en faire son plus grand profit sans pouvoir toutefois toucher aux arbres montants ». Il devra toutefois abattre quelques arbres mal croissants qui lui seront désignés. Il pourra rétablir le fossé l'entourant afin de se « garantir des dommages des bestiaux ». Le bail de location aura une durée de 36 ans.

Après plusieurs enchères, l'adjudicataire est le Frère Alexandre, religieux trinitaire - dans le monde, Jean-François Rapaillerye, curé d'Erbaut (Taisnières sur Hon (Fr/Nord) 1732 - Erbaut 1801).

Dans quel but, le curé louait-il le tumulus ? Probablement pour en tirer du bois de chauffage par la coupe de taillis et l'étêtage de saules. C'est d'ailleurs dans ce but que les baux étaient conclus pour de longues périodes et que la parcelle devait être protégée du bétail paissant à proximité.

En 1831, l'administration communale décide de vendre les arbres de haute futaie croissant sur le tumulus. Il s'agit d'un chêne, de deux frênes et d'une trentaine de charmes La vente publique, en dix lots, a lieu sur place, au pied des arbres, par le ministère de Maître Dulait, notaire à Lens.

Le cahier des charges précise que les arbres seront abattus en les déracinant et que les fosses seront aussitôt remblayées. En outre, « les fosses des scieurs qui ne pourront être faites qu'aux endroits qui seront indiqués par le garde champêtre de la Commune, seront remplies et aplanies avant qu'ils n'abandonnent la place ».

Une dizaine de personnes se partagèrent les lots. Des Erbautois, des Jurbisiens et des Lensois. Parmi eux : Adrien Blaude, charron à Lens, Pierre Defrise, charron à Erbaut, son frère André Defrise, charron et charpentier à Jurbise et André Destray, charron à Erbaut.

Les arbres étaient débités sur place par des scieurs de long. Une partie au moins du bois était mise en œuvre par des artisans locaux. Cette pratique va subsister jusque l'entre-deux-guerres.

Scieurs de long à Erbaut.
Les bois équarris sont destinés à Victor Dupont, charron à Herchies

Photo Pierre Dupont